



Vous êtes **responsable éducation-formation d'une Branche Professionnelle, mandataire du MEDEF** dans les organismes liés à l'enseignement ou la formation professionnelle, cette lettre est faite pour vous !

Vous y retrouverez chaque mois **l'actualité synthétique** vous informant des sujets qui vous concernent, ainsi qu'une information sur les actions menées en région.

Bonne lecture... et n'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire.

FORMATION CONTINUE

⇒ Réforme de la formation professionnelle : rapport des travaux du groupe multipartite sur la formation professionnelle

Le document final de **synthèse des travaux du groupe multipartite sur la formation professionnelle**, présidé par Pierre Ferracci, a été transmis le 8 juillet 2008, aux deux ministres en charge de l'Emploi, Christine Lagarde et Laurent Wauquiez, et aux membres du groupe (représentants de l'État, des régions et des partenaires sociaux). La « réunion de restitution des travaux du groupe » s'est tenue, à Bercy, jeudi 10 juillet 2008 en présence des deux ministres.

Le document final confirme les « **huit axes principaux de réforme** » identifiés par le groupe :

1. la clarification des compétences entre acteurs ;
2. les conditions de réalisation d'un « droit à la formation différée » ;
3. la sécurisation des parcours professionnels ;
4. un vecteur de la sécurisation : l'évolution du CIF (Congé Individuel de Formation) et du DIF (Droit Individuel à la Formation) ;
5. les modalités du financement de la formation professionnelle ;
6. l'évolution du métier des OPCA et de leur gouvernance ;
7. l'accroissement des capacités d'anticipation, de transparence et d'évaluation du système ;
8. l'amélioration de la qualité de l'offre de formation.

http://www.minefe.gouv.fr/presse/dossiers_de_presse/080710formation_prof/synthese_travaux.pdf

⇒ Réforme de la formation professionnelle : conférence quadripartite du 10 juillet

La ministre de l'emploi Christine Lagarde et le secrétaire d'État à l'emploi Laurent Wauquiez ont donné le coup d'envoi officiel de la réforme de la formation professionnelle. Cette conférence clôture le groupe de travail multipartite présidé par Pierre Ferracci formé en mars dernier pour plancher sur les pistes d'amélioration du système. Cette conférence est le prélude à trois nouveaux « courants de travaux » pour arriver sur un projet de loi avant la fin de l'année :

- Présentation d'un **document d'orientation** par le gouvernement aux partenaires sociaux vers le 20 juillet présentant les principales options qu'il propose à la négociation. Les **partenaires sociaux** feront connaître leur intention d'engager une négociation ainsi que le délai nécessaire pour la conduire ;
- La **constitution de trois groupes de travail spécifiques** portant sur « l'amélioration de l'orientation » dont l'objectif est de faire le lien entre la formation initiale et la formation tout au long de la vie ; sur « l'amélioration de la qualité des formations » et en particulier sur l'achat de formation et la mise en concurrence des organismes de formation ; sur la VAE avec pour objectif d'améliorer le fonctionnement de la VAE ;
- Une **concertation État / Région / Partenaires sociaux** dans le but de clarifier les compétences et rendre plus efficaces les modes de coopération entre les acteurs à l'échelon régional.

http://www.minefe.gouv.fr/presse/dossiers_de_presse/080710formation_prof/formation_prof.pdf



⇒ **Le MEDEF réclame « une réforme ambitieuse » et épingle le rapport préparatoire**

Le MEDEF a souhaité mercredi 9 juillet une réforme « ambitieuse et cohérente » de la formation professionnelle, regrettant le « manque de souffle » de la synthèse des travaux du groupe multipartite (gouvernement, régions, patronat, syndicats) censée inspirer cette réforme. « La synthèse n'aborde pas suffisamment les véritables enjeux de la formation professionnelle » et « se limite à des propositions portant sur les structures, les dispositifs de formation et leurs financements ».

Le MEDEF souligne que « la formation professionnelle continue des salariés relève en tout premier lieu des entreprises et des partenaires sociaux », jugeant « essentiel que l'intégralité de l'investissement des entreprises en matière de formation continue bénéficie aux salariés de ces entreprises ».

« Il n'est pas envisageable que de nouvelles charges pèsent sur les entreprises pour financer ce qui relèverait de la solidarité nationale », prévient l'organisation patronale.

⇒ **Enquête APEC Mobilité des cadres 2008 - Zoom sur la formation professionnelle**

L'accès à la formation des cadres a progressé au cours de ces dernières années, passant de 36 % de bénéficiaires en 2003 à 53 % en 2007.

Dans la grande majorité des cas, ces formations s'inscrivent dans le plan de formation de l'entreprise. Le DIF a concerné quant à lui 25 % des cadres formés. Globalement, l'attitude de l'entreprise vis-à-vis de la formation est jugée favorable par 8 cadres sur 10.

<http://presse.apec.fr/resource/mediatec/domain1/media27/17635-1wwrscpggev.pdf>

ORIENTATION ET ÉDUCATION

⇒ **83,3% de réussite au baccalauréat 2008**

Le taux de réussite global à la session 2008 du baccalauréat s'élève à 83,3 %, un taux identique à celui de la session 2007, annonce le ministre de l'Éducation nationale, Xavier Darcos.

« Compte tenu des évolutions démographiques, **63,4 % d'une génération obtient le baccalauréat** contre 63,6 % l'année dernière. La réussite augmente dans les séries générales et dans les séries tertiaires du baccalauréat technologique », note le ministre.

Pour le baccalauréat général, le taux de réussite est de 87,8% à la session 2008 (87,6 % en 2007).

Pour le baccalauréat technologique, le taux de réussite à la session 2008 est de 80,2%, contre 79,5 % en 2007. Pour le baccalauréat professionnel, le taux de réussite à la session 2008 est de 76,6 %, contre 77,9 % en 2007.

Notons qu'**en Alsace, le taux de réussite global est supérieur à la moyenne nationale de 2 points** (85,3 %). Pour le baccalauréat général, le taux de réussite est de 91,8 % à la session 2008. Pour le baccalauréat technologique, le taux de réussite est de 84,8 %. Enfin 79,3 % des candidats ont obtenu leur baccalauréat professionnel.

ACTUALITÉS EN RÉGION ALSACE

⇒ **Mme Claire Lovisi : nouveau recteur de l'Académie de Strasbourg**

Madame Claire Lovisi, qui occupait depuis juin 2007 le poste de Directrice adjointe du Cabinet de Xavier Darcos, **a été nommée recteur de l'Académie de Strasbourg le 11 juin 2008**, en lieu et place de Monsieur Gérald Chaix.

Elle est la première femme à occuper ce poste en Alsace et a pris ses fonctions le 16 juin dernier.

⇒ **M. Alain Brillard : nouveau président de l'UHA**

Le Professeur Alain Brillard a été confirmé dans sa fonction de Président de l'Université de Haute Alsace (Colmar-Mulhouse) **le jeudi 3 juillet 2008** par le nouveau conseil d'administration avec 19 voix pour et 8 contre.

Alain Brillard avait pris ses fonctions de président le 18 juin 2007, à la suite de Monsieur Guy Schultz et son mandat se terminera le 17 juin 2012.

⇒ **« Les boss invitent les profs » : c'est reparti !**

Le Président et le Secrétaire Général du MEDEF Alsace, Jean Schwebel et Pierre Evrard, ainsi que les deux animateurs du groupe de travail du MEDEF Bas-Rhin, Éric Senet et Christian Ruppert, ont lancé à la fin du mois de mai l'édition 2008 de l'opération « Les boss invitent les profs ». Cette action ambitionne cette année de permettre à 500 dirigeants d'entreprises et 1000 enseignants de collèges et de lycées de se rencontrer lors de déjeuners conviviaux.

Ces derniers participent au rapprochement direct et concret des mondes de l'éducation et de l'entreprise, à travers l'écoute et l'échange de leurs préoccupations, idées et messages.

Les inscriptions sont d'ores et déjà possibles sur le site internet : www.lesbossinvitentlesprofs.fr.

⇒ **Une nouvelle convention entre la région Alsace et les CFA**

Le Conseil Régional d'Alsace, réuni le vendredi 27 juin 2008 en séance plénière, a renouvelé l'ensemble des conventions portant création des CFA, pour la période 2008-2013.

Cette nouvelle convention simplifiée institue un financement forfaitaire et plus simple du fonctionnement des CFA, ainsi qu'un nouveau partenariat basé sur la contractualisation et l'auto-évaluation.

http://www.region-alsace.eu/dn_actualites/2008-06-27-cp-conventions-cfa.html

⇒ **Légère modification du versement de l'aide à l'accompagnement aux employeurs d'apprentis**

Dans un contexte d'augmentation des effectifs d'apprentis et à compter de la rentrée scolaire 2008, chaque employeur percevra l'aide à l'accompagnement en fonction de l'assiduité de son apprenti(e) en CFA. **Le montant maximum de cette indemnité est désormais fixé à 1 500 €**

Un employeur pourrait se voir totalement privé de l'aide pour défaut d'assiduité de son apprenti(e), lorsque le taux d'absence globale est supérieur à 33 %.

L'aide à l'engagement (950 €) et les trois majorations de l'aide à l'accompagnement ne font, quant à elles, pas l'objet de changement.

À cette occasion, rappelons les Chiffres-clés sur l'apprentissage en Alsace :

14 661 apprentis à la rentrée 2007 (+ 5 % par rapport à la rentrée précédente et + 15,7 % depuis la rentrée 2004) ;

33 CFA à la rentrée 2008 pour préparer plus de 250 formations dans près de 450 sections.